

Objectifs

Selon ses propres statuts, l'association a pour but spécifique la promotion de la lutte contre les affections rhumatismales. A cet effet, elle se propose de développer des actions pour: a) informer les praticiens et le public des moyens de prévention qui existent, ainsi que des formes d'assistance qui sont accessibles aux rhumatisants et des démarches nécessaires pour en bénéficier; b) susciter, encourager ou soutenir toute action publique ou privée susceptible d'aboutir à des règlements, des décrets ou des lois de nature à aider les malades souffrant d'affections rhumatismales; c) s'assurer du niveau optimal de la recherche et de l'enseignement en rhumatologie et, le cas échéant, stimuler, soutenir ou entreprendre toute initiative visant à augmenter les montants de ces ressources et à améliorer le niveau de performance de la rhumatologie; d) organiser, encourager, soutenir et éventuellement coordonner les programmes d'assistance aux malades atteints de maladies rhumatismales. L'énumération ci-dessus n'est pas limitative. L'association peut, sur décision de son conseil d'administration, entreprendre toute action tant sur le plan physique que psycholo-gique concernant la réalisation de son objet.